

L'entente avec la France

a) Convention horlogère franco-suisse

La convention horlogère franco-suisse, conclue le 24 avril 1935, est entrée en vigueur le 20 janvier 1936.

Cette convention lie les organisations suivantes:

a) en Suisse:

La Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie (F. H.),
L'Union des Branches annexes de l'horlogerie (UBAH),
Ebauches S. A.,

ces trois organisations élisant comme mandataire commun la Chambre suisse de l'Horlogerie.

b) en France:

l'Union Horlogère de France, Fédération des Syndicats de l'Industrie horlogère française et parties connexes.

Le but de la convention est l'assainissement industriel et commercial de l'horlogerie.

La convention prévoit l'établissement d'une liste des fabricants d'horlogerie français conventionnels, ayant droit aux ébauches et fournitures suisses et françaises. Ces fabricants doivent, en revanche, prendre l'engagement de ne se fournir que chez les fabricants français et suisses d'ébauches et de fournitures conventionnels, à n'acheter que les ébauches et fournitures strictement nécessaires à leur propre fabrication et à ne faire aucun commerce d'ébauches, de fournitures, de chablon de montres et de mouvements démontés.

Il est prévu plus loin, une liste des fabricants d'ébauches français ayant droit aux fournitures suisses et françaises. Ces fabricants s'obligent à ne se fournir que chez les fabricants français et suisses de fournitures conventionnels, à ne livrer leurs ébauches qu'aux maisons françaises et suisses conventionnelles, à n'acheter que les fournitures strictement nécessaires à leur propre fabrication, à ne faire aucun commerce direct ni indirect d'ébauches, de chablon et de mouvements démontés.

Les fabricants d'ébauches français s'engagent à la suppression totale du chablonnage; la suppression de 70 % du chablonnage devra être opérée au 31 mars 1936 suivant un rythme déterminé par la convention; le solde du chablonnage français, soit le 30 % restant, devra être supprimé au 31 juillet 1936, en cas de renouvellement tel quel des conventions horlogères suisses, par quoi il faut entendre le renouvellement sans changement quant au fond, des dispositions des conventions suisses concernant l'industrie horlogère française et de celles relatives au chablonnage.

Le principe de la réciprocité syndicale a également été institué en ce qui concerne les fabricants français de fournitures, dont la liste sera établie.

Il est institué une convention permanente franco-suisse, investie des pouvoirs d'enquête les plus étendus, pour assurer l'application de la convention; cette commission est composée de quatre délégués désignés par la Chambre suisse de l'horlogerie et d'un nombre égal de délégués désignés par l'Union Horlogère de France.

Pour permettre le contrôle et l'exécution des engagements pris de la convention, la commission permanente peut prescrire aux maisons conventionnelles françaises la tenue de registres spéciaux des opérations commerciales.

Les attributions de contrôle conférées à la commission permanente, sont déléguées par elle à un organisme fiduciaire unique pour chaque pays; l'organisme suisse est la Fiduciaire horlogère suisse (Fidhor) et l'organisme français sera désigné par la majorité des maisons conventionnelles françaises.

Pour statuer sur toutes difficultés pouvant s'élever au sujet de l'exécution et de l'interprétation de la convention, pour statuer des pénalités à infliger aux contrevenants qui n'exécuteraient pas volontiers les propositions de la commission permanente, il est stipulé qu'attribution de compétence exclusive est faite à un tribunal qui prononcera comme amiable compositeur et sans aucun recours. Ce tribunal sera composé de deux délégués de l'Union Horlogère de France et de deux délégués de la Chambre suisse

de l'horlogerie, non membres de la commission permanente.

En cas d'infraction, la condamnation pécuniaire peut aller jusqu'à 15,000 francs français et les frais de l'instance; en outre, la maison fautive s'expose à la radiation provisoire ou définitive de la liste conventionnelle.

La convention, dont l'échéance était prévue pour le 31 mars 1936, sera prorogée automatiquement jusqu'au 31 mars 1937, en cas de renouvellement tel quel des conventions horlogères suisses. Faute de dénonciation dans les deux mois, avant le 31 mars 1937, elle est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

b) Décret français du 15 janvier 1936

Le Journal officiel de la République française du 16 janvier 1936 a publié le décret suivant, concernant la tarification des articles d'horlogerie originaires et en provenance de Suisse:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'accord franco-suisse du 29 mars 1934, les produits originaires et en provenance de la Suisse et figurant dans le tableau ci-dessous ne sont admis au bénéfice du tarif minimum que s'ils sont accompagnés d'un certificat de la Chambre suisse de l'Horlogerie.

En l'absence de ce certificat, ils sont admis au tarif général.

497.	Mouvements à l'état d'ébauches ou de finissage, etc.
498.	Mouvements avec échappement fait, ou seulement empierrés, etc.
499.	Mouvement entièrement finis, etc.
ex 499 bis.	Porte-échappements importés isolément, pour petit volume, quel que soit l'état d'avancement.
500 A	
500 B	Montres finies, sans complication de système.
500 bis	
500 ter A	
500 ter B	
501 A	
501 B	Montres finies, compliquées.
501 bis	
501 ter A	
501 ter B	
503	
503 bis	Boîtes de montres et d'articles assimilés et parties de boîtes.
509 A	
509 B	Fournitures brutes ou finies,
509 C	en métal précieux ou non, etc.

Art. 2. — Le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, le ministre des finances et le ministre du commerce et de l'industrie sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 janvier 1936.

Le décret est appliqué par les douanes françaises dès lundi 20 janvier 1936.

En application des arrangements pris entre les organisations horlogères suisses et françaises, la Chambre suisse de l'Horlogerie aura l'obligation de ne délivrer ce certificat visé:

- pour les ébauches et fournitures de fabrication, qu'aux importations en France destinées à des fabricants français conventionnels;
- pour les mouvements terminés et les montres, qu'aux exportations de Suisse de fabricants suisses conventionnels.

Les formulaires de certificat (« Facture d'importation ») ainsi que tous renseignements utiles seront délivrés sur demande aux ayant-droits par la Chambre suisse de l'Horlogerie.

Traité de commerce entre la Suisse et les U. S. A.

Ensuite de correction défectueuse, une erreur s'est glissée dans le texte publié dans le dernier numéro du journal concernant le tarif conclu entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique.

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien corriger comme suit le tableau en question:

§ 367 a) Mouvements de montres ainsi que mécanismes, dispositifs et instruments pour chronométrier, mesurer ou indiquer le temps, destinés ou non à être portés sur la personne, tous ces articles ayant en largeur moins de 1,77 pouce et n'ayant pas plus de 17 rubis, importés ou non dans des boîtes, cages ou étuis:

- 1) ayant en largeur plus de 1 pouce \$ 0,90 pièce plus de 0,9, mais pas plus de 1 pouce \$ 1,20 pièce plus de 0,6, mais pas plus de 0,9 pouce \$ 1,35 pièce 0,6 pouce ou moins \$ 1,80 pièce
- 2) Tous articles ci-dessus n'ayant pas de rubis ou n'ayant qu'un rubis: ayant 0,6 pouce ou moins \$ 0,90 pièce plus de 0,6 pouce \$ 0,75 pièce

Il y a lieu également de mentionner que les mouvements d'une dimension plus grande que 2 pouces acquittent le droit prévu par le § 368 a du tarif de 1930.

A qui profite une dévaluation ?

Récemment, les attaques dirigées contre le franc français ont provoqué une certaine inquiétude au sujet du sort de notre franc: les pessimistes voyaient non seulement le franc français mis à mal, mais le franc suisse aussi; craintes trop vives. On faisait valoir que les valeurs des pays du bloc-or participent à un certain sort commun, bien que l'on ait pu constater que les attaques profitant de la faiblesse de certaines valeurs n'atteignaient pas l'ensemble, bien qu'aussi la spéculation internationale saisisse l'occasion d'agir sur les valeurs du bloc-or. Pour autant que l'on puisse se prononcer sur les événements récents, survenus sur le marché français, il apparaît clairement que la crise du franc français a été une crise politique intérieure dont le dénouement amènera une détente pour le marché financier. La première victoire du gouvernement a déjà produit un allègement et si cet incident n'est pas encore liquidé, il montre, avec toute la clarté désirable, quelle impression d'insécurité des finances déséquilibrées produisent à l'étranger, et avec quelle fureur la spéculation exploite la situation. Pendant quelques jours même, cette spéculation à la baisse s'est étendue au franc suisse et au florin hollandais. Mais il n'y a pas que des spéculateurs sis à l'étranger; dans certains milieux suisses, il y a des gens qui attendent naïvement des avantages d'une dévaluation! Il est vrai qu'une série de pays ont dévalué leur monnaie dans l'espoir d'en retirer des avantages économiques. Quels ont été ces soi-disant avantages?

Dernièrement, le professeur Grossmann, de Zurich, un expert très connu en la matière, a publié un écrit sur « la trompeuse lumière de la dévaluation » dans lequel il examine ce que valent les tendances vers cette dernière. Selon l'auteur, c'est l'espoir de voir l'exportation se ranimer qui sert avant tout l'idée de la dévaluation. Mais il ne peut y avoir augmentation d'exportation que si le prix de revient n'augmente pas, que si une dévaluation de 20 % n'est pas annulée par une élévation de prix de 20 %. Or, dans la formation du prix de revient, entrent les salaires, le prix des matières premières, etc., et comme une partie des partisans de la dévaluation sont justement ceux qui désirent une augmentation des prix, les espoirs des exportateurs s'en trouvent contrebalancés ou donc annulés. Une autre condition nécessaire au succès de l'exportation, en cas de dévaluation, est qu'il n'y ait pas trop de pays qui dévaluent parce que le niveau des prix indigènes, par rapport à celui de l'étranger, ne change que peu et alors les marchandises vendues sur le marché mondial ne bénéficient d'aucun avantage. Ainsi l'Angleterre, qui a diminué sa valeur monétaire, a eu la déception de voir la Belgique la suivre dans cette voie dangereuse, ce qui lui a fait perdre plusieurs marchés. Une troisième condition est que la dévaluation ne provoque pas, elle-même, des arrêts de l'exportation. C'est ainsi que de nombreux pays se sont protégés contre les marchandises au rabais d'autres pays en frappant celles-ci d'une taxe douanière compensant le pourcentage de la dévaluation. En ce qui concerne l'industrie d'exportation tirant ses matières premières du pays, la dévaluation agit dans le sens d'une hausse des prix attendu que, dans la suite, les prix des matières achetées à l'étranger augmenteront automatiquement. En somme, le propre de la dévaluation est que des groupes rivaux, — ceux qui veulent une baisse des prix et ceux qui désirent une hausse — mettent leur espoir en elle; or, nécessairement l'un d'eux doit y perdre ses illusions et même peut-être les deux groupes.

On s'en va répétant qu'une dévaluation de la monnaie allège aussi le débiteur. De grosses erreurs circulent à ce propos; une disparition des dettes ne peut être que la suite d'une chute totale de la valeur monétaire, ce qui aurait encore d'autres conséquences graves. Une déplorable conséquence de la simple menace de dévaluation est la fuite de capitaux ou la thésaurisation; il en résulte un apport d'argent insuffisant sur le marché et l'intérêt augmente. A quoi sert à un paysan, dont le domaine est endetté au delà de la valeur de rendement, d'obtenir une élévation du prix du lait si le taux de l'hypothèque monte encore davantage?

Cette discussion politique autour du pour et contre la dévaluation a déjà provoqué une certaine inquiétude sur le marché des capitaux et a conduit à un renchérissement très net du crédit. C'est dire qu'une dévaluation renforcerait au plus fort cette tendance et que notre vie économique en serait considérablement endommagée et paralysée.

Prescriptions étrangères en matière de devise

(Des Informations économiques, OSEC, Lausanne)

Service de compensation

Situation au 15 janvier 1936

Bulgarie

Avoir Suisse à la Banque Nationale	
Bulgarie	fr. 16,768,974.77
Paiements aux exportateurs suisses	» 14,768,865.42
Solde Avoir Suisse	fr. 2,000,109.35
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Bulgarie	fr. 7,134,298.43
Total à compenser	fr. 9,134,407.78
Dernier Bordereau payé No. 9600/2816.	

Hongrie

Avoir suisse à la Banque Nationale de Hongrie	fr. 17,212,876.23
Paiements aux exportateurs suisses	» 17,209,895.82
Solde Avoir Suisse	fr. 2,980.41
Créances suisses non échues en Hongrie	fr. 8,393,525.28
Total à compenser	fr. 8,396,505.69
Dernières échéances admises au règlement: A 30/9/1935, B 30/10/1935.	

Grèce

Avoir suisse à la Banque Nationale de Grèce	fr. 6,959,263.22
Paiements aux exportateurs suisses	» 6,394,274.79
Solde Avoir Suisse	fr. 564,988.43
Créances suisses non échues en Grèce	fr. 2,296,192.99
Total à compenser	fr. 2,861,181.42
Derniers Bordereaux payés Nos. 10576/2650/11312.	

Roumanie

Avoir suisse à la Banque Nationale de Roumanie	fr. 47,068,672.20
Paiements aux exportateurs suisses	fr. 37,362,244.20
Solde Avoir Suisse	fr. 9,706,428.—
Autres créances déclarées non encore échues en Roumanie	fr. 15,824,540.86
Total à compenser	fr. 25,530,968.86
Derniers Bordereaux payés 13488/14986/15734/15792/8883.	

Turquie

Avoir suisse à la Banque Nationale de Turquie	fr. 6,746,733.26
Paiements aux exportateurs suisses	» 5,448,328.04
Solde Avoir Suisse	fr. 1,298,405.22
Créances suisses en Turquie	fr. 1,693,475.75
Total à compenser	fr. 2,991,880.97
Dernier Bordereau payé No. 4485.	

Yougoslavie

Avoir suisse à la Banque Nationale de Yougoslavie	fr. 27,575,229.88
Paiements aux exportateurs suisses	» 26,931,962.40
Solde Avoir Suisse	fr. 643,267.48
Créances suisses non échues en Yougoslavie	fr. 5,151,415.29
Total à compenser	fr. 5,794,682.77
Dernier Bordereau payé No. 22922/18521.	

Commerce extérieur

Suisse

Selon étude de la Direction générale des douanes Section de la statistique du commerce, le mouvement de notre commerce extérieur en décembre est caractérisé par rapport au mois précédent par une augmentation du déficit de la balance commerciale provoqué par un accroissement des importations et une diminution des exportations. Les importations se chiffrent par 125,0 millions de fr. et accusent une augmentation de 11,7 millions de fr. (+ 10,4 %). Les exportations avec 76,4 millions de fr. sont en diminution de 3,0 millions de fr. (- 3,8 %) comparativement au résultat de novembre.

Par rapport au mois de décembre 1934, la valeur des importations a baissé de 10,5 millions de fr. (- 7,8 %), et celle des exportations a diminué de 4,0 millions de fr. (- 4,9 %).

Mouvement de la balance commerciale

	Importations dont T. P. R.	Exportations dont T. P. R.	Déficit	
	(en millions de francs)			
Moyennes mensuelles:				
1928	226,6	—	177,8	—
1932	146,9	—	66,8	—
1933	132,9	6,7	71,1	8,2
1934	119,5	6,4	70,4	8,6
Décembre 1934	135,5	5,9	80,4	8,1
Novembre 1935	113,3	4,6	79,4	6,5
Décembre 1935	125,0	4,7	76,4	6,5
Janv.-déc. 1934	1434,5	77,4	844,3	102,8
Janv.-déc. 1935	1283,3	63,0	822,0	79,8

(T. P. R. = trafic de perfectionnement et de réparation. compris depuis 1933 dans les chiffres d'importation et d'exportation ci-dessus).

Si le déficit du commerce extérieur s'est accru par rapport au mois précédent, on peut ajouter que d'après les expériences faites jusqu'ici, les tendances saisonnières de novembre à décembre se font sentir par une passivité croissante du bilan. Cela provient jusqu'à un certain point du fait que les importations du dernier mois de l'année sont quelque peu surévaluées pour des raisons techniques de statistique.

En comparant le résultat du commerce extérieur de 1935, à celui de 1934, on remarque que, d'après le tableau sus-mentionné, les importations ont diminué de 151,2 millions de fr. pour atteindre 1283,3 millions de fr. et les exportations, de 22,3 millions de fr. pour atteindre 822,0 millions de fr. Il en résulte donc pour 1935 un solde en faveur de l'étranger, de 461,3 millions de fr. contre 590,2 millions de fr. en 1934. Ce mouvement indique clairement la situation de notre commerce extérieur. Car par suite de l'application du principe de la réciprocité dans la politique commerciale internationale, les importations s'adaptent toujours plus par nécessité à la situation défavorable des exportations.

Les marchés extérieurs de l'exportation suisse accusent une capacité d'absorption et d'achat diminuée. Dans différents domaines, les tendances et mouvements inverses se sont fait équilibre dans une mesure étendue, de sorte que les symptômes d'amélioration dus aux influences saisonnières ne se reflètent pas dans le résultat général. L'exportation par jour ouvrable se chiffre par 3,1 millions de fr. contre 3,2 millions de fr. en décembre 1934. Ce fait illustre déjà dans ses grandes lignes la position de notre marché d'exportation. Certaines réductions de prix dans le domaine des exportations totales et d'autres influences, qui masquent quelque peu la ligne évolutive réelle, ne doivent pas faire oublier les difficultés auxquelles se heurtent toujours nos exportations.

Les importations ont progressé en valeur par rapport à novembre (+ 10,4 %), alors qu'elles ont rétrogradé en quantité (- 3,9 %). Comparativement au mois précédent, l'importation actuelle est quelque peu surévaluée par suite des fluctuations de prix. Les prix d'entrée ont augmenté pour diverses catégories importantes de marchandises. Un examen approfondi permet toutefois de se rendre compte qu'il ne s'est pas produit sur toute la ligne un renchérissement direct, mais l'évolution résulte parfois du fait qu'une position collective statistique contient des quantités relativement plus considérables de marchandises de grande valeur.

Participation à notre commerce extérieur de nos cinq principaux fournisseurs et débouchés

	Importations			Exportations		
	Déc. 1934	Nov. 1935	Déc. 1935	Déc. 1934	Nov. 1935	Déc. 1935
Allemagne	33,4	28,8	30,6	20,2	16,6	15,3
France	22,3	17,4	19,6	10,1	11,6	11,8
Italie	10,9	7,7	6,7	8,3	6,4	4,4
Gde-Bretagne	7,7	6,3	7,5	6,8	8,1	7,7
Etats-Unis	7,2	5,4	8,0	3,8	5,4	3,8

Nos exportations ont augmenté comparativement à novembre seulement à destination de la France, tandis que les quatre autres marchés précités ont absorbé moins de marchandises suisses.

Contrôle de la marche des montres

Bureau de contrôle de la marche des montres de la ville du Locle.

Statistique pour l'année 1935

	1 jour		Bracelets		Totaux	
	Montres	%	Montres	%	Montres	%
Montres déposées	60		17		77	
Bulletins délivrés:						
avec la mention	37 = 61,67		1 = 5,88		38 = 49,35	
sans la mention	11 = 18,33		11 = 64,71		22 = 28,57	
Echecs	7 = 11,67		4 = 23,53		11 = 14,29	
Retraits	3 = 5,00		1 = 5,88		4 = 5,19	
Arrêts	2 = 3,33				2 = 2,6	
Bulletins français	41		6		47	
Bulletins anglais	7		6		13	

Dépôts

	Montres 1 jour		Montres avec compli-cation
	Montres 1re classe avec mention	Montres sans mention	
Maison Ulysse Nardin S. A., Le Locle et Genève	10	3	
Lemania Watch Cie Lugrin S. A., Orient	9	1	10
Fabriques des Montres Zenith, Le Locle	5	2	
Nouvelles Fabriques Le Phare S. A., Le Locle	1		1

Ecole d'Horlogerie de Locle

Classe de réglages de C. Donati			
Georges Gygi	1		
René Maret	1		
Maurice Bailod	1		
Virgile Huguenin		1	1
Ecole d'Horlogerie	1	2	
Classe de réglage A. Jeanmairet			
Charles Nicolet	1	1	1
Herbert Willeumier	1		1
Ecole d'Horlogerie	1	1	
Classe de réglages de G. Fallot			
Henri Ducommun	1		
René Humbert	1		
Henri Vermot	1		
Paul Tuetey	1		1
Ecole d'Horlogerie	1		1

Montres bracelets

Maison Ulysse Nardin S. A., Le Locle et Genève	1	5
Tavannes Watch Cie, Tavannes, Le Locle		4
Fabrique Zodiac, Le Locle		2

Exigences non satisfaites

	Pour l'obtention de la mention *)		Pour l'obtention du bulletin **)	
	Nombre de pièces	%	Nombre de pièces	%
Montres 1 jour, 1re cl.	3	= 6,25	1	= 1,67
Marche diurne moyenne				
Variation moyenne				
Plus grande variation	1	= 2,08	3	= 5.—
Différence de HH à HB	3	= 6,25		
Différence de VH à VG				
Différence de VH à VD	1	= 2,08		
Différence du Plat au Pendu HH à VH				
Variation par degré centigrade	3	= 6,25	1	= 1,67
Erreur secondaire	4	= 8,33	1	= 1,67
Reprise de marche	1	= 2,08	1	= 1,67
Echecs			7	= 11,67
Retraits			3	= 5.—
Arrêts			2	= 3,33

Montres bracelets

Marche diurne moyenne dans les diff. positions	4	= 33,33		
Variation moyenne				
Plus grande variation	1	= 8,33		
Différence de HH à HB	3	= 25,—		
Plus grande différence entre deux marches dans les positions VB, VG, VH, HB	8	= 66,67	4	= 23,53
Variation par degré centigrade	4	= 33,33		
Reprise de marche				
Echecs			4	= 23,53
Retrait			1	= 5,88

*) Pourcentage calculé par rapport au nombre de bulletins délivrés.

**) Pourcentage calculé par rapport au nombre de pièces observées.

Une montre échouant à la mention pour plusieurs critères compte pour autant d'échecs.

TRÈS PROCHAINEMENT CENTENAIRE
CONCESSIONNÉE EN SUISSE DEPUIS 50 ANS

THE MARINE INSURANCE CO.

S'EST SPÉCIALISÉE CHEZ NOUS DANS
L'ASSURANCE DES ENVOIS D'HORLOGERIE
ET DES COLLECTIONS DE VOYAGE

Messieurs **BESSE & CO.**
SES AGENTS GÉNÉRAUX
A LA CHAUX-DE-FONDS
TIENNENT A VOTRE DISPOSITION LES TARIFS
LES PLUS AVANTAGEUX



SOCIÉTÉ DES FABRIQUES DE SPIRAUX RÉUNIES

Rue de la Serre, 15
Téléphone 21.556

LA CHAUX-DE-FONDS

Seule maison fabriquant tous les genres de spiraux
Spiraux Elinvar du Dr. Guillaume

VIS - DÉCOLLETAGES DE HAUTE PRÉCISION



pour Horlogerie, Optique, Pendulerie
Appareils et Instruments divers, etc.

Fabrique JAGGI & Cie
GELTERKINDEN (Suisse)

VIS ET DÉCOLLETAGES
en tous genres

PIVOTAGES D'ÉCHAPPEMENTS
en toutes qualités et toutes grandeurs

Spécialités : Axes de balanciers - Tiges d'ancre - Pignons d'échappements

AFFENTRANGER, HAAS & PLATTNER S. A.
Tél. 70.036 - NIEDERDORF (Bâle-Camp.)

Pierres chassées et Sertissages BRUNNER FRÈRES

Téléphone : Bureau 31.257
Domicile 31.598

LE LOCLE, Les Ecreuses

CHATONS *Livrent n'importe quelle ébauche dans les 24 heures*
BOUCHONS *Grosse production.*
PIERRES FINES *Demandez les prix.*



Installation de Dépoussiérage pour Lapidaires, Tours à polir, etc.

avec ou sans filtrage de l'air
Récupération de poussières de métaux précieux, etc., pour horlogers, orfèvres.

VENTILATION S. A., Stäfa (Zurich)

Téléphone 930.136

Fabrique d'Etampes **A. HODEL** TAVANNES (Suisse) Téléphone 95



Etampes en tous genres
pour toutes industries, simples et
automatiques pour le découpage et
repassage de pièces acier et laiton.

Etampes à rectifier les trous et emboutir les pieds et goupilles.
Pointeurs, plaques à sertir, origines
Haute précision garantie. Découpages en séries



Double arrêts

Fabrique d'horlogerie compliquée **Walter MEYLAN**

4, r. Jacob Brandt CHAUX-DE-FONDS Téléphone 21713

Répétitions. — Chronographes. — Quantièmes

Spécialité :

Chronographe - compteur 15 et 18" bracelets

RHABILLAGES

TRAMELAN WATCH CO., TRAMELAN

Téléphone 93.091



**MONTRES
et Mouvements**
soignés, de 4 1/4" à 19"
Tous genres

Montres-bracelets } **incassables et**
Montres de poche } **imperméables**

Calibres spéciaux

Prix avantageux

UN BEAU CLICHÉ DE MONTRE

DOIT ÊTRE FAIT PAR UN SPÉCIALISTE



L'ÉTABLISSEMENT D'ART ET
D'INDUSTRIES GRAPHIQUES

HAEFELI & CO

LA CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 4.33 & 22.40

possède un outillage moderne, complet et
bien compris, desservi par un personnel
de spécialistes, photographes, graveurs
à l'acide, retoucheurs, monteurs, etc.,
choisis parmi les meilleurs ouvriers du
pays, c'est pourquoi

**UN BEAU
CLICHÉ DE MONTRE**
SE FAIT PAR HAEFELI & CO.

Chronique des Associations patronales

Association suisse des Fabricants de cadrans émail.

Assemblée générale,

Samedi le 25 janvier 1936, à 13 heures précises dans la Salle de l'Hôtel Bielerhof, à Bienne.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Rapport de gestion.
4. Rapport du caissier et des réviseurs.
5. Budget.
6. Nominations statutaires.
7. Projet de Convention.
8. Divers et imprévu.

Avis de l'Information Horlogère Suisse

Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

Les maisons

Ducommun & Co., La Chaux-de-Fonds
Grebler Frères S. A., Genève

Schneider, Gaston, Fabrique Vigie, Les Hauts-Geneveys sont en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Nous mettons en garde contre:

Cohen, Abraham H. & Fils, Tanger
Freiseisen, Emile, Zurich
Friedrich-Bolliger, Charles, Bâle.

— Les créanciers de la maison

Jean Pochon & Co., Fribourg

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

Douanes

Chili. — Droits.

Selon des informations de journaux étrangers, une loi publiée dans le Moniteur officiel chilien du 2 janvier 1936 remplace la taxe de vente actuelle par une taxe à l'importation de 5 % sur les marchandises importées.

Espagne — Droits (Agio)

L'agio dû au cas où les droits de douane, payables en or, sont acquittés en monnaie d'argent ou billets de banque, a été fixé, pour la période du 11 au 20 janvier 1936, à 138,34 %.

Finlande. — Tarif douanier.

Par loi du 31 décembre 1935 concernant la perception des droits de douane pendant l'année 1936, certaines modifications de droits ont été fixées, entre autres pour la position 727 touchant les montres de poche.

Ainsi, les montres de poche, à boîtes totalement dorées ou plaquées d'or acquitteront dorénavant 100 FMK. au lieu de 150.— la pièce, celles en or ou platine 150 FMK. Autrefois, il n'avait pas été fait de distinction lors du dédouanement de ces articles.

En ce qui concerne les boîtes, celles en or et platine continueront à être soumises au droit de 150 FMK la pièce, tandis que celles totalement dorées ou plaquées d'or acquitteront un droit de FMK 80.

Bibliographie

Un bel effort en faveur de la propagande horlogère suisse est fait par le Guide des Acheteurs pour l'Horlogerie et les Branches annexes, dont la 6e édition, 1936, vient de paraître.

Grâce à son format pratique, ses Index systématiquement répertoriés en français, en allemand et en anglais, sa documentation serrée et des plus complète, il s'est classé parmi les meilleurs documents pour la propagande horlogère dans le monde entier.

C'est le livre indispensable à tout acheteur de la Suisse ou de l'étranger, pour tout ce qui concerne l'industrie horlogère. Il permet de trouver, dans un temps minime, toutes les adresses des maisons spécialisées dans n'importe quel genre de montre ou de fournitures. (389 rubriques — 908 pages).

L'Editeur a eu l'heureuse idée de réserver une large part pour la propagande en général concernant la « Montre Suisse ».

Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire pour notre belle industrie nationale de faire un effort spécial de propagande.

Le Guide des Acheteurs est édité par la « Publicité Horlogère », 5, rue du Rhône, à Genève et, est envoyé contre remboursement ou paiement à l'avance de fr. s. 5.50.

Registre du Commerce

Raisons sociales:

Enregistrements:

9/1/36. — Wwe. Fritz Gyger (Dame Vve. Anna G., née Bangerter, d'Entlebuch), fabrication de pierres pour l'horlogerie, Sonnenstr. 34, Bienne.

13/1/36. — Schloer & Cie, soc. n. coll. (Wwe Anna-Marie Sch. née Fechtig, et Dlle Charlotte Sch., toutes deux de Zurich), procuration indiv. est conférée à Gustave Sch., bijouterie en gros, Seefeldstr. 62, Zurich.

Modifications:

8/1/36. — Tristar S. A. (A. G.) (Co. Inc.), soc. an., métaux, outillage, etc., Genève. Le cap. soc. est réduit de fr. 250,000 à 125,000. Ont été nommés comme nouveaux adm.: Edmond-Isaac Ruff de Bonfol, secrét., et Paul-Charles-Henri Meyer, de nationalité allemande, sign. tous indiv., ainsi que le président déjà inscrit: Gilbert Ebstein.

10/1/36. — Vve. Ls. Perret et Fils, Société Anonyme, fabrication de ressorts de montres, etc., La Chaux-de-Fonds. Paul Stehlin cesse d'être administrateur, sa signature radiée.

13/1/36. — La soc. n. coll. « L. Lendner et F. Koller-Bleuler » est dissoute. Actif et passif sont repris par Maison H. Bleuler, Société Anonyme, soc. an. cap. soc. fr. 20,000 nom., coutellerie et orfèvrerie. Cons. adm.: Jean-Charles-Auguste Koller, de Genève, sign. indiv. Locaux: Rue du Marché 12, Genève.

Radiations:

6/1/36. — Emile Breitenstein, sertissages, La Chaux-de-Fonds.

10/1/36. — Albert Kümpel, horlogerie, outils, etc., Zurich.

9/1/36. — Meyer-Berg, horlogerie-bijouterie, Zoug.

9/1/36. — Automatic E. M. S. A., soc. an., horlogerie, La Chaux-de-Fonds.

7/1/36. — Albert Montandon, fabr. d'assortiments à ancre et pivotages, Bienne.

9/1/36. — Fritz Gyger, fabr. de pierres pour l'horlogerie, Bienne.

10/1/36. — Uhrenfabrik Hera A. G., fabr. d'horlogerie, Bienne.

11/1/36. — Ernest Froidevaux-Berner, fabrication de boîtes de montres, Müntschmied (Berne).

14/1/36. — Erwin Walker, Maschinenfabrik Solothurn, fabrique de machines, Soleure.

28/12/35. — Fabrique de cadrans métalliques Le Léman S. A., Nyon.

Faillites:

Ouvertures de faillites:

11/1/36. — Walker, Erwin, Maschinenfabrik Solothurn, Dammstr. 21, Soleure.

Liq. sommaire. Art. 231 LP.

Délai pour productions: 7 février 1936.

9/12/36. — Schneider Gaston, Fabrique Vigie, Hauts-Geneveys.

Liquidation sommaire. Art. 231 LP.

Délai pour productions: 7 février 1936.

Clôture de faillite:

8/1/36. — Billian Otto G. fils, bijouterie, Zurich.

Pour obtenir le visa, il y a lieu d'adresser les documents suivants à la Chambre suisse de l'Horlogerie, à La Chaux-de-Fonds:

- 1 exemplaire dûment rempli et signé de la facture d'importation (formulaire jaune).
- 1 duplicata de la facture au client. S'il s'agit de fournitures indiquer sur la facture si celles-ci seront employées au rhabillage ou à la fabrication.
- 1 enveloppe affranchie pour le retour de la facture d'importation.

COTES

21 Janvier 1936

Métaux précieux

Argent fin en grenailles fr. 66.— le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes » 3500.—
» laminé, pour doreurs » 3550.—
Platine manufacturé » 5.17 le gr.
Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 25 juin 1935.

Cours du Diamant-Boart:

Prix de gros en Bourse au comptant

Par carat
Boart qualités courantes fr. 2.40 à 2.50
» Grain fermé, petit roulé » 2.50 » 2.60
Boart boules » 2.60 » 2.70
Boart qualités spéciales » 2.70 » 2.90
Boart Brésil » 3.90 » 4.25
Carbone (Diamant noir) » 18.— » 20.—

Cours communiqués par:

Maison Baszanger

6, rue du Rhône, Genève.

Escompte et change:

Suisse: Taux d'escompte 2 1/2 %
» » avance s/nantissement 3 1/2 %

		Parité	Escompte	Demande	Offre
	en francs suisses		%		
France	100 Francs	20.305	4	20.21	20.31
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	2	15.16	15.22
U. S. A.	1 Dollar	3.61	1 1/2	3.05	3.09
Canada	1 Dollar	5.18	—	3.04	3.08
Belgique	100 Belga	51.88	2	51.70	52.20
Italie	100 Lires	27.28	5	—	24.87*
Espagne	100 Pesetas	100.—	5	41.90	42.30
Portugal	100 Escudos	22.93	5	13.50	14.—
Hollande	100 Florins	208.32	3	208.30	208.80
Indes néerl.	100 Guilders	208.32	—	210.—	210.80
Allemagne	100 Reichsmk.	123.47	4	123.20	123.70
Dantzig	100 D. Gulden	58.14	5	—	58.40*
Autriche	100 Schilling	72.93	3 1/2	—	57.60*
Hongrie	100 Pengö	90.64	4	—	89.95*
Tchécoslov.	100 Cour.	15.35	3 1/2	—	12.77*
Esthonie	100 Cour.	138.89	4 1/2	83.—	83.40
Lettonie	100 Lats	100.—	5 1/2	100.20	100.50
Lithuanie	100 Lits	51.82	6	51.70	52.10
Russie	1 Rouble or	0.61	8	—	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	2-2 1/2	78.25	78.50
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	76.25	76.40
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	67.75	68.—
Finlande	100 Markka	13.05	4	6.50	6.80
Pologne	100 Zloty	58.14	5	—	58.20*
Yougoslavie	100 Dinars	9.13	5	—	7.15*
Albanie	100 Francos	100.—	7 1/2	—	—
Grèce	100 Drachmes	6.72	7	—	—
Bulgarie	100 Leva	3.74	6	—	—
Roumanie	100 Lei	3.10	4 1/2	1.45	1.60
Turquie	100 Livres t.	2278.50	5 1/2	—	—
Egypte	100 Livres ég.	2261.80	—	155.—	155.20
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	3 1/2	—	17.20
Australie	1 Liv. st.	25.22	4 1/4	12.—	12.25
Argentine 1)	100 Pesos pap.	220.—	6	82.—	84.—
Argentine 2)	»	—	—	101.—	101.46
Brésil 1)	1000 Milreis	62.—	—	16.—	17.50
Brésil 2)	»	—	—	26.79	26.97
Chili	100 Pesos or	63.05	5	11.90	12.50
Uruguay	100 Pesos or	536.—	—	139.—	139.40
Colombie	100 Pesos	504.43	4	—	—
Pérou	100 Soles pér.	145.10	6	77.—	77.50
Equateur	100 Sucres	103.63	4	28.—	28.50
Bolivie	100 Bolivianos	189.16	—	—	—
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	—	76.—	76.50
Mexique	100 Pesos	258.32	—	84.—	86.—
Philippines	100 Pesos	259.13	—	152.50	154.10
Indes brit.	100 Roupies	189.16	3	112.—	117.—
Chine	100 Dollars	—	—	103.—	104.50
Japon	100 Yens	258.33	3.65	88.—	90.—

*) Cours du service international des virements postaux.

1) Cours officiel. — 2) Cours libre.

NB. Les cours indiqués pour les pays d'outre-mer sont approximatifs.

Imprimeurs: Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds

On peut se procurer:

à la Chambre suisse de l'Horlogerie, Serre 58, La Chaux-de-Fonds, ou aux Chambres de commerce de la région horlogère:

Formulaire N° 19 H. Déclaration pour l'exportation de pièces détachées de mouvements de montres. — Coût: fr. 2.— le 100, plus port.

La Chambre suisse de l'Horlogerie, rue de la Serre 58, à La Chaux-de-Fonds, tient à la disposition des industriels intéressés, pour être consulté dans ses bureaux:

Le Répertoire des brevets d'inventions suisses pour l'horlogerie et les branches annexes, facilitant les recherches d'antériorité.

Le Répertoire des marques de fabrique pour l'horlogerie.

Les tableaux de statistique d'exportation d'horlogerie par pays.

Les principaux journaux horlogers suisses et étrangers.

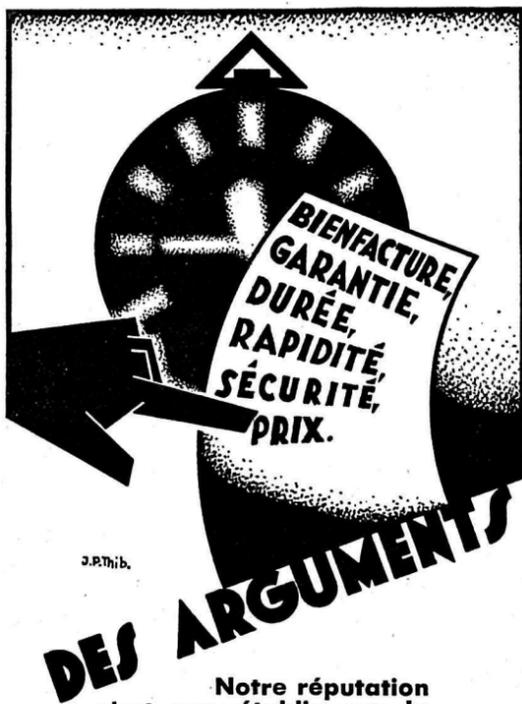
A LOUER pour de suite ou époque à convenir beaux grands locaux

comprenant 4 pièces d'une superficie totale d'environ 100 m², située à un premier étage de la rue Léopold Robert (centre) et convenant particulièrement bien comme bureaux ou pour tout autre usage. Lumière et téléphone installés. Prix très avantageux, chauffage central y compris.

Ecrire sous chiffre P 3020 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Représentation

Personne sérieuse, débrouillard et d'initiative, connaissant à fond la fourniture d'horlogerie et ayant dix ans d'activité dans cette branche, cherche la représentation d'une bonne Maison étrangère. — Adresser offres à case postale 10553, La Chaux-de-Fonds (Suisse).



Notre réputation n'est pas établie sur la notoriété. Notre maison a fait ses preuves. Nos clients peuvent s'appuyer sur quelque chose de solide. — Quelle meilleure garantie fournir ?



LA CHAUX-DE-FONDS
TOURELLES 38
TÉLÉPH. 22.438

OFFICE FIDUCIAIRE

Dr F. SCHEURER & Cie

Neuveville Bienne Neuchâtel
Tél. 87.246 Tél. 23.34 Tél. 51.419

Photographies et Certificats originaux

le fait sous sa propre responsabilité.

L'adresse des annonceurs utilisant un chiffre ne pouvant en aucun cas être divulguée, Publicitas ne garantit pas la restitution de ces documents et ne peut assumer de ce fait aucune responsabilité.

Ne joindre que des COPIES de certificats.

Pitons acier
cylindriques, triangulaires
demi-lunes.
Grande production. — Prix modérés.
Pierre-H. LAMBERT, Gorgier (Neuchâtel).

COQUERETS PLAQUES
ACIER
CONTREPIVOTS
WEBER FRÈRES
ST-IMIER

UIRO S. A.

MARQUE DÉPOSÉE
Téléphone 24.538
La Chaux-de-Fonds
Parc 148

Bracelets cuir tressé
en tous genres
Gordonnets cuir

CARTONNAGES DE LUXE

pour montres-bracelets, cuir
et moiré et montres de poche
en tous genres et aux prix
modérés offre:

J. Langenbach S. A.
Fabrique de cartonnages
et papier ondulé,
Lenzburg (Argovie)

Dépôts
Brevets d'invention
Marques et Modèles
Office W. Koelliker
Bienne
Rue Centrale 93. Téléphone 31.22

Ogival

La Chaux-de-Fonds
Téléphone 22.431

livre le

7 3/4
11



avantageusement

On offre à vendre
pour cause double emploi,
une
layette tournante

„La Chapelle“
avec 320 tiroirs à l'état
de neuf.

S'adresser à la
Fabrique Azurée
Célestin Konrad
Moutier

Employé

sérieux, 15 ans de pratique,
connaissant à fond la fabri-
cation, habitude des fournis-
seurs, **cherche situa-
tion.**

Faire offres sous chiffre
**S 1354 Sn à Publici-
tas Chaux-de-Fonds.**

„Double cadran“

On achèterait de suite
mouvements seuls ou
montres complètes, nic-
kel chromé, en 10 1/2 lig.
et 8 3/4 / 12 lig. ancre, 15
rubis, qualité courante.

Offres sous chiffre
P 4000 N à Publicitas
La Chaux-de-Fonds.

Pierres chassées

p^r fabrication de compteurs.
Faire offres de pierres ru-
bis rosé, diamètre 1,20^{mm} à
1,60^{mm}, par grandes séries.
 Paiement comptant.

Ecrire sous chiffre
P 10054 N à Publicitas
Chaux-de-Fonds.

Associé

commercial, ayant clientèle
et connaissance des marchés
est cherché par fabricant
d'horlogerie conventionnel.

Offres s. chiffre X 20123 U à
Publicitas Bienne.

Stock de Montres et Mouvements

sont **achetés de suite.**

Offres s. chiffre N 10049 Gr
à Publicitas Bienne.

Acheteur Américain

se trouvant en Suisse fin de
cette semaine désire rece-
voir offres pour les nouvea-
tés et tous les articles inté-
ressants pour les Etats-Unis.

Faire offres à
Harod Harowitz,
Hôtel Elite,
Bienne.

5 1/4 et 10 1/2 cyl. 3 pl.

boîtes chromées
sont demandées.

Offres s. chiffre M 10050
à Publicitas Bienne.

NOTZ & CO.
BIENNE

ACIER
SANDVIK

Fournituriste

cherche à acheter: mous-
quetons, anneaux à ressorts,
anneaux d'attaches, anneaux
à ressorts pour colliers. —
Equarisseurs. — Pierres lé-
vées et ellipses, ovales. —
Verres de montres, marque
Fleuris. — Etais de montre
en cuir.

Faire offres à
Friedrich Friedli,
Moudon (Vaud).

USINE DE LAMINAGE à remettre

L'Administration de la succession répudiée de
J. Klaus, offre à remettre, par vente de gré à
gré des immeubles, machines, meubles, outillage
et marchandises, l'usine de laminage qu'exploitait
le défunt à la Jaluse et à La Roche.

L'usine est en pleine activité.

Pour visiter et traiter, s'adresser à l'Office
soussigné où les offres seront reçues jusqu'au
31 Janvier 1936.

Le Locle, le 20 Janvier 1936.

Office des Faillites:
Le Préposé, Tell-Ed. POCHON.

PARTICIPATION

à une Manufact. d'Horlogerie sérieuse est cher-
chée par commerçant-horloger, 31 ans, exp.
voyages, 4 langues. Capital disp. jusqu'à fr. 50,000.
Faire offres sous chiffre P 20105 U à Publicitas
Bienne.

On cherche pour

l'Amérique du Sud

Représentation de fabrique suisse de

Réveils-Matin.

Offres sous chiffre Cc 5291 Z à Publicitas Zurich.

Vis sans fin, décolletages et Industries annexes

Suisse établi à Paris ay. bur. et téléph.
cherche REPRÉSENTATION.

Ecr. No. 87.303 S. E. P. 10, rue de la
Victoire, Paris.

En sa qualité de première et plus importante
Agence de son genre en Suisse

PUBLICITAS

Société anonyme suisse de Publicité

a l'honneur de se rappeler au bon souvenir de
toutes les personnes qui s'intéressent à la publicité
et de leur recommander ses services. Expédition
d'annonces à **tous les journaux et périodiques**
suisses et étrangers, aux tarifs des journaux
et sans augmentation de prix.

Succursale de La Chaux-de-Fonds

Rue Léopold Robert 21 Téléphone 21.494

Horloger complet Régleur-Retoucheur

de première force, cherche place stable comme
chef ou ouvrier.

Excellentes références et certificats.

Offres sous P 1069 N à Publicitas Neuchâtel.

Agences de brevets Offices fiduciaires

BUREAU FIDUCIAIRE ET COMMERCIAL

Georges Faessli

Licencié ès sciences commerciales et économiques.
Expertises. — Comptabilités. — Impôts
Diplôme Chambre suisse pour expertises comptables.
Promenade Noire 3 **NEUCHAETL** Téléphone 52.290

Brevets d'invention

Dessins, modèles, marques de fabrique et de com-
merce, Suisse et Etranger. Traductions techni-
ques allemandes et anglaises. Bureau à Zurich 1916-1935

J. H. HOERNI, Ing.-Cons., **Sonvilier**
Téléphone 42